



## Commune de VAUX LES PRES

### **Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 20 mai 2016**

Compte rendu de la réunion du conseil municipal tenue en Mairie de Vaux les Prés  
le vendredi 20 mai 2016 à 20h30,  
sous la présidence de M. Bernard GAVIGNET, Maire, sur convocation en date du 10 mai 2016.

#### **Présents :**

Bernard GAVIGNET, René GIRARD, Philippe LACROIX, Martine LAGRANGE, Nicolas RICHARD, Alain ROUSSELOT,

**Excusés :** Daniel GOUDIER pouvoir à Alain ROUSSELOT, Renée LEGUIN pouvoir à Martine LAGRANGE, Thierry MOINE pouvoir à René GIRARD. Yannick MOREIRA,

**Secrétaire de séance :** René GIRARD

#### **1- Approbation du compte rendu de la réunion du 8 avril 2016.**

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'ajout d'un point non prévu (point N°11 Renouvellement de l'adhésion au Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau (SATE) proposé par le département).

Le conseil donne son accord pour ce point supplémentaire.

#### **2- Travaux Rues des charrières et rue de la grande vigne : autorisation au maire à engager et passer commande des travaux ;**

La commission voirie a retenu l'entreprise Eurovia, mieux disant à 49.944 € TTC, parmi 4 entreprises consultées.

Les travaux ne pourront démarrer qu'en septembre. Une pré réunion de chantier sera organisée en présence des riverains.

La liaison entre la rue de la grande vigne et la rue des écorchoués sera réalisée en enrobé.

Décision : Le conseil municipal valide le choix de l'entreprise Eurovia ainsi que le montant des travaux ; Il autorise le maire à engager et passer commande des travaux

#### **3- Souvenir Français demande de subvention pour achat de drapeau pour représentation dans les cérémonies commémoratives ;**

L'association doit racheter des drapeaux pour les différentes cérémonies auxquelles elle participe. Elle sollicite la commune pour une participation, sachant que l'achat de ces drapeaux s'élève à 4000 €.

Décision : accord à l'unanimité pour une participation à hauteur de 200€.

**4- Transport méridien : fixation du taux de participation financière des parents ;**

Les communes du Sivos avaient décidé de participer à hauteur de 50% des frais de transport, laissant ainsi à la charge des familles les 50% restants.

La participation de Vaux les prés est de 1909,76 €; soit 35 euros à charge des familles

**Décision : accord à l'unanimité pour une participation des familles fixée à 35 euros.**

**5- Extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon avec de nouvelles communes ;**

L'arrêté préfectoral fixant les nouveau SDCI (schéma départementaux de coopération intercommunale) prévoit l'extension de la CAGB à 72 communes contre 57 actuellement, en intégrant les communes de :

Sur le sud ouest de l'agglomération : St-Vit, Pouilley-Français, Velesme-Essarts, Rozet-Fluans, Byans-sur-Doubs, Villars-St-Georges soit 7244 habitants.

Ainsi que, sur la zone nord, les communes de Cussey-Sur-l'Ognon, Geneuille, Chevroz, Devecey, Bonnay, Merey-Vieilley, Vieilley, Venise et Palise soit 6143 habitants

La cagb passera ainsi à 192042 habitants.

L'avis des communes de l'agglomération est sollicité

**Décision : accord à l'unanimité**

**6- Collecte des ordures ménagères : suppression des points accidentogènes sur la commune de Vaux les prés ;**

Le Grand Besançon a engagé une démarche de suppression des points accidentogènes sur l'ensemble de l'agglomération. Pour la commune de Vaux les prés, les services de collecte ont repéré 5 rues où les opérations de collecte nécessitent une marche arrière. Ils proposent le déplacement du point de collecte pour les riverains concernés, comme suit :

- Chemin du noyer : présentation des bacs à l'angle avec le chemin de la tuilerie pour 4 habitations
- Chemin de la tuilerie: présentation des bacs à l'angle avec chemin du noyer (4 habitations concernées)
- Chemin de Champagney et des Arbeux : présentation des bacs à l'angle des 2 chemins pour 9 habitations concernées
- Impasse des vigneron : présentation des bacs à l'angle de la rue de la grande vigne (3 habitations concernées)
- Rue de l'école : présentation des bacs à l'angle avec la grande rue (3 habitations concernées)

**Avis du conseil :** Le conseil constate que certains points de collecte proposés induisent un nombre de bacs importants, a fortiori lors des ramassages de déchets recyclables.

Sans remettre en cause le bien fondé de la démarche engagée, le conseil souhaite qu'une rencontre soit organisée avec la CAGB pour valider la faisabilité réelle des points de collecte proposés. Sous cette réserve, le Conseil émet un avis favorable à ces propositions à la majorité des présents et représentés (1 voix contre).

**7- Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;**

Le SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon), effectue 2 relevés annuels des compteurs d'eau pour les 24192 habitants de sa zone de compétence. Il a obtenu un renouvellement de la certification ISO en 2015.

Les éléments du rapport annuel sont présentés au conseil.

S'agissant de la qualité de l'eau, les analyses montrent que sur 6 ans et plus de 300 prélèvements effectués, un seul prélèvement s'est avéré non conforme.

Prix moyen du mètre cube : 2,04€

**Décision** : le conseil prend acte

**8- Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) :**

Le rapport annuel est présenté au conseil. 842 maisons sont en assainissement non collectif sur le périmètre du Sievo dont 3 sur la commune de Vaux les prés.

**Décision** : le conseil prend acte

**9- Rapprochement avec Chemaudin : nom de la commune nouvelle :**

Lors des dernières rencontres un nom de commune avait été proposé : Chemaudin-Vaux. Il est proposé une légère variante « Chemaudin et Vaux » en remplaçant le tiret par « et ».

**Décision** : le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette dénomination sous réserve des propositions qui pourraient être émises lors des prochaines réunions publiques à Vaux les prés et Chemaudin.

**10- Renouvellement de l'adhésion au Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau (SATE) proposé par le département:**

La convention liant la commune au Conseil Départemental du Doubs pour le SATE est arrivée à son terme et doit être renouvelée pour 3 ans, pour un montant annuel de participation de 110€. Cette participation est calculée à raison de 30 centimes par habitant pour l'assainissement collectif, et 15 centimes par habitant pour l'assainissement non collectif. Il est rappelé que le SATE contrôle deux fois par an le fonctionnement de la rhizosphère ;

**Décision** : accord à l'unanimité pour le renouvellement de la convention.

**Questions diverses**

- **Urbanisme :**
  - Bilan du service mutualisé d'instruction des demandes d'urbanisme
  - Formation sur l'évolution du logiciel de traitement des dossiers d'urbanisme.
  - Assemblée générale de l'AUDAB le 7 avril
- **Archives communales** : seconde phase de purge des archives en cours ; destruction prochaine d'archives éliminables après autorisation des Archives du Doubs.
- **Voirie** : Un panneau de signalisation serait à déplacer au bas de la grande rue.
- **Vie de la commune** : proposition d'un reportage photo aérien : 20 à 25 vues aériennes du village avec 2 agrandissements 40\* 60 et CD des photos en haute définition. La commune est propriétaire des prises de vues. Coût de la prestation 490 euros. La commune est libre de refuser après prises de vues si le résultat n'est pas convaincant.  
Accord du conseil pour cette proposition.
- **Station d'épuration** : la prolifération des ragondins est stoppée sur la lagune (information du lieutenant de louveterie).
- **Bâtiments** : les travaux de parking de la salle devraient démarrer prochainement. Les aménagements envisagés sont présentés ; Toutefois le maire fait état d'une demande présentée

par la Vaulienne sollicitant la suppression de l'espace vert qui empêche l'installation d'abris lors des manifestations qu'elle organise. Le conseil donne son accord (une abstension) sur ce point. Des arbres seront plantés en bordure du terrain de boules à créer et des jardinières seront installés à proximité de l'entrée de la salle.

Par ailleurs, le contrat de location de la salle sera à reprendre suite aux nuisances sonores constatées récemment par les riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Le 21 mai 2016

**1e Maire**

**B. GAVIGNET**



*B. Gavignet*